



Luzarches, le 31 mars 2023

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mesdames et Messieurs les élus,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 mars 2023, la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra **en Mairie** :

Jeudi 06 Avril 2023 à 17 h 00

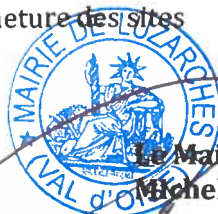
Mairie de Luzarches – Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Présentation des Décisions Municipales n° 2023-19 à 2023-27

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 16 février 2023
2. Retrait de délégation – Décision relative au maintien en qualité d'adjoint
3. Sictaub – Adhésion des communes de Plailly et Mortefontaine
4. Avenant passé avec la Préfecture – transmission électronique des actes
5. Dissolution du Syndicat du Collège - Réintégration des résultats dans le BP de la commune
6. Dissolution du Syndicat du Collège – Réintégration de l'actif dans celui de la commune
7. Règlement intérieur des salles communales
8. Compte de gestion 2022
9. Compte administratif 2022
10. Affectation du résultat 2022
11. Budget primitif 2023
12. Subvention au CCAS
13. Subvention à la Caisse des Ecoles
14. Subvention aux Associations
15. Vote des taux 2023
16. Bilan des acquisitions et cessions 2022
17. Durée d'amortissement - complément
18. Règlement structure multi-accueil « Arche de Noé »
19. Création de postes
20. Création vacation horaire – ouverture et fermeture des sites
21. Création d'un comité social territorial local



Le Maire
Michel MANSOUX

PI : pouvoir en cas d'absence